

<p style="text-align: center;">CONSEIL SYNDICAL Compte-rendu de la réunion du 15 décembre 2021</p>
--

Présents :

Mesdames BOUVET Aurore, DURAND Stina, LUSSIEZ Sonia, PARPAY-BLOUIN Aude, MICHAUD Dany, MINOZA Sabine, PASSEBON Delphine, RIVET BONNEAU Corinne, ROUAUD Nelly, VACHON Séverine.

Messieurs AMICEL Pascal, BARREAULT Fabrice, CANTEAU Alain, JARRIAULT Florent, LECOINTE Alain, MAURILLE Dominique, MOINARD Christophe, MOINARD Philippe (suppléant), NOURRIGEON Frédéric et SALANON Jean-François

Excusés :

Madame PHILIPPE Marie-Laure,

Messieurs BRETAUDEAU Guillaume, MARECHAL Fabien, MORIN-POUGNARD Julien, PLOQUIN Denis, POUGNARD Olivier et RUDEWICZ Xavier

Pouvoirs :

M. Guillaume BRETAUDEAU donne pouvoir à Mme Aurore BOUVET.

M. Xavier RUDEWICZ donne pouvoir à M. Alain LECOINTE.

Monsieur le Président Alain CANTEAU ouvre la séance et remercie les membres pour leur présence.

Il soumet au Conseil le compte rendu de la séance du 24 juin 2021.

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté à l'unanimité en l'état.

I- FINANCES

1. BUDGETS PRIMITIFS 2022

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Président soumet aux membres du conseil le budget primitif 2022 du Syndicat de Communes Plaine de Courance qui s'équilibre à la somme de :

- 2 811 650.00 € pour la section de fonctionnement
- 337 427.00 € pour la section d'investissement.

Après délibération à l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition.

Pour faire suite à la question posée par Madame Corinne RIVET BONNEAU, Monsieur PAITRE rappelle que la compétence emboisement est liée à des plantations compensatoires résultant d'un aménagement réalisé sur la déchetterie de Beauvoir-sur-Niort afin de créer un accès à un site de dépôt de déchets inertes.

BUDGET ANNEXE PORTAGE REPAS

Monsieur Le Président soumet aux membres du conseil le budget primitif 2022 qui s'équilibre à la somme de :

- 138 980.00 € pour la section de fonctionnement
- 41 980.00 € pour la section investissement.

Après délibération à l'unanimité les membres du conseil valident cette proposition.

2. PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Monsieur le Président rappelle que la participation des communes comprend deux parts :

- Une 1^{ère} part correspondant à l'attribution de compensation versée à la commune par la CAN en rapport avec la restitution de compétences, déduction faite :
 - De la participation pour le transport scolaire
 - Du contingent incendie qui relève des communes
- Une 2^{nde} part fixée au prorata du nombre d'habitants : population DGF.

Monsieur le Président rappelle que pour application à compter de 2020, les participations des communes ont été redéfinies afin de répartir de façon plus « équitable » la perte financière (baisse de dotation d'Etat) résultant des restitutions de compétences et du versement de l'attribution de compensation correspondant.

En effet, les attributions de compensation sont comptabilisées dans les ressources des communes et provoquent une augmentation du potentiel financier, avec pour conséquences une baisse des dotations qui a été évaluée à 183 553.00 € pour l'ensemble des communes.

En 2020, la participation des communes qui intègre la nouvelle répartition et les évolutions de budget depuis 2015 ont été arrêtées comme suit :

- Beauvoir sur Niort : 243 543.00 €
- Brûlain : 97 729.00 €
- Fors : 250 622.00 €
- Granzay-Gript : 143 859.00 €
- Juscorps : 48 751.00 €
- La Foye Monjault : 114 055.00 €
- Marigny : 121 060.00 €
- Plaine d'Argenson : 149 920.00 €
- Prahecq : 331 301.00 €
- St Martin de Bernegoue : 122 238.00 €
- St Roman des Champs : 22 104.00 €
- St Symphorien : 266 808.00 €

1 911 990.00 €

En 2021, la proposition budgétaire validée par le Conseil Syndical prévoyait une augmentation de 5 177.00 € soit un total de 1 917 167.00 € répartie entre les communes en fonction de la population DGF 2020, soit :

POPULATION DGF DES COMMUNES		
COMMUNES	DGF 2019	DGF 2020
BEAUVOIR SUR NIORT	1827	1818
BRULAIN	773	785
FORS	1846	1853
LA FOYE MONJAULT	863	872
GRANZAY GRIPT	941	940
JUSCORPS	376	370
MARIGNY	895	899
PRAHECQ	2209	2233
PLAINE D'ARGENSON	1016	1007
ST MARTIN DE BERNEGOUE	808	811
ST ROMANS DES CHAMPS	191	180
ST SYMPHORIEN	1969	1992
	13714	13760

COMMUNES	MONTANT DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT		
Beauvoir sur Niort	243 543.00 €	+ 684.00 €	= 244 227.00 €

Brûlain	97 729.00 €	+ 295.00 €	= 98 024.00 €
Fors	250 622.00 €	+ 697.00 €	= 251 319.00 €
Granzay-Gript	143 859.00 €	+ 354.00 €	= 144 213.00 €
Juscorps	48 751.00 €	+ 139.00 €	= 48 890.00 €
La Foye Monjault	114 055.00 €	+ 328.00 €	= 114 383.00 €
Marigny	121 060.00 €	+ 338.00 €	= 121 398.00 €
Plaine d'Argenson	149 920.00 €	+ 379.00 €	= 150 299.00 €
Prahecq	331 301.00 €	+ 840.00 €	= 332 141.00 €
St Martin de Bernegoue	122 238.00 €	+ 305.00 €	= 122 543.00 €
St Romans des Champs	22 104.00 €	+ 68.00 €	= 22 172.00 €
St Symphorien	266 808.00 €	+ 750.00 €	= 267 558.00 €
TOTAUX	1 911 990.00 €	+ 5177.00 €	= 1 917 167.00 €

La proposition budgétaire 2022 ne prévoit pas d'augmentation de la participation globale des communes : 1 917 167.00 €.

Cependant, il convient de répartir les 5 177.00 € en tenant compte de la nouvelle population DGF 2021 soit :

POPULATION DGF DES COMMUNES		
COMMUNES	DGF 2020	DGF 2021
BEAUVOIR SUR NIORT	1818	1835
BRULAIN	785	790
FORS	1853	1859
LA FOYE MONJAULT	872	873
GRANZAY GRIPT	940	935
JUSCORPS	370	376
MARIGNY	899	898
PRAHECQ	2233	2200
PLAINE D'ARGENSON	1007	1011
ST MARTIN DE BERNEGOUE	811	821
ST ROMANS DES CHAMPS	180	176
ST SYMPHORIEN	1992	2017
	13760	13791

COMMUNES	MONTANT DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT		
	2021	2022	Ecart
Beauvoir sur Niort	244 227.00 €	244 232.00 €	+ 5.00 €

Brûlain	98 024.00 €	98 026.00 €	+ 2.00 €
Fors	251 319.00 €	251 320.00 €	+ 1.00 €
Granzay-Gript	144 213.00 €	144 210.00 €	- 3.00 €
Juscorps	48 890.00 €	48 892.00 €	+ 2.00 €
La Foye Monjault	114 383.00 €	114 383.00 €	0.00 €
Marigny	121 398.00 €	121 397.00 €	- 1.00 €
Plaine d'Argenson	150 299.00 €	150299.00 €	0.00 €
Prahecq	332 141.00 €	332 127.00 €	- 14.00 €
St Martin de Bernegoue	122 543.00 €	122 546.00 €	+3.00 €
St Romans des Champs	22 172.00 €	22 170.00 €	- 2.00 €
St Symphorien	267 558.00 €	267 565.00 €	+ 7.00 €
TOTAUX	1 917 167.00 €	1 917 167.00 €	

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

Monsieur Alain CANTEAU exprime que la proposition de budget et les participations qui en découlent respectent les orientations budgétaires décidées lors de la réunion des maires du 19 novembre 2021, ce qui a nécessité des efforts pour respecter les engagements pris.

3. MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Monsieur le Président propose que les contributions des communes soient versées selon les modalités suivantes :

Modalités de participation des communes membres du syndicat (population retenue DGF)			
COMMUNES	MONTANT TOTAL DE LA PARTICIPATION AU SYNDICAT	NOMBRE DE MENSUALITES	REPARTITION EN NOMBRE DE MENSUALITES
Beauvoir sur Niort	244 232.00 €	12	11 x 20 352 + 1 x 20 360
Brûlain	98 026.00 €	12	11 x 8 168 + 1 x 8 178
Fors	251 320.00 €	12	11 x 20 943 + 1 x 20 947
Granzay-Gript	144 210.00 €	12	11 x 12 017 + 1 x 12 023
Juscorps	48 892.00 €	12	11 x 4 074 + 1 x 4 078
La Foye-Monjault	114 383.00 €	12	11 x 9 531 + 1 x 9 542

Marigny	121 397.00 €	12	11 x 10 116 + 1 x 10 121
Plaine d'Argenson	150 299.00 €	12	11 x 12 524 + 1 x 12 535
Prahecq	332 127.00 €	12	11 x 27 677 + 1 x 27 660
St Martin de Bernegoue	122 546.00 €	12	11 x 10 211 + 1 x 10 225
St Romans des Champs	22 170.00 €	12	11 x 1 847 + 1 x 1 853
St Symphorien	267 565.00 €	12	11 x 22 296 + 1 x 22 309

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

4. ADMISSION EN NON-VALEUR

Informé par le comptable public de l'impossibilité de procéder au recouvrement des sommes suivantes :

- Portage repas : 0.09 €
- ALSH : 6.23 €
- Multi-accueils Coccinelles : 3.00 €

Monsieur le Président propose l'émission en non-valeur de ces créances.

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

5. DECISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative n°2

BUDGET PRINCIPAL – SECTION FONCTIONNEMENT

Monsieur le Président propose les inscriptions budgétaires suivantes :

C/6531	Autres charges de gestion courante	+ 2 500.00 €
C/615 228	Entretien et réparation sur biens immobiliers et autres bâtiments	- 2 500.00 €

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

Décision modificative n°3

Monsieur le Président informe que le comptable public lui a fait part de l'obligation de constituer des provisions pour faire face aux « créances douteuses ».

En conséquence, il propose les inscriptions budgétaires suivantes :

BUDGET PRINCIPAL – SECTION FONCTIONNEMENT

Décision modificative n°3

C/615 228	Entretien et réparation sur biens immobiliers et autres bâtiments	- 600.00 €
C/6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	+ 600.00 €

BUDGET PORTAGE DE REPAS – SECTION FONCTIONNEMENT

Décision modificative n°2

C/7078	Autres marchandises	+ 100.00 €
C/6817	Dotations aux provisions pour dépréciation des créances	+ 100.00 €

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident ces propositions.

6. FINANCEMENT DU PROGRAMME DEFENSE-INCENDIE

Monsieur le Président informe que l'emprunt pour le programme défense incendie 2021 a été contracté auprès du Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres.

- Capital emprunté : 52 100.00 €
- Durée de l'amortissement : 240 mois
- Taux d'intérêt : 1.20 %
- Périodicité : semestrielle
- Frais de dossier : 100.00 €

II – ENFANCE JEUNESSE / PETITE ENFANCE

Convention Territoriale Globale

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil Syndical pour signer avec la CAF la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention remplace le CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) signé avec la CAF et la MSA jusqu'au 31 décembre 2020. (voir note en annexe). Sous forme de Bonus Territoire, cette convention participe au financement des services :

- Multi-accueils
- ALSH
- Ados
- Relais Petite Enfance

Elle est signée pour une période allant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025.

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

1. ALSH

a) PARTICIPATION ALSH MERCREDI MATIN

Monsieur le Président rappelle que des communes de Plaine de Courance se sont prononcées pour la semaine scolaire à 4 jours à compter de la rentrée 2018. Afin de permettre l'accueil des enfants des familles qui le souhaitent, le SCPC a mis en œuvre un ALSH le mercredi matin, les coûts supplémentaires étant pris en charge par les communes concernées.

Lors de la rentrée scolaire 2018, 4 communes étaient concernées : Plaine d'Argenson, Beauvoir-sur-Niort, La Foye Monjault et Marigny.

A la rentrée 2021, une nouvelle commune est aussi concernée : Granzay-Gript.

Monsieur le Président précise que cette commune sera donc sollicitée pour sa part dans la participation demandée par le SCPC pour l'ALSH du mercredi matin.

Plus largement, Monsieur le Président propose que le Conseil délibère pour que toute commune se prononçant pour la semaine scolaire à 4 jours soit intégrée à la participation demandée par le SCPC pour couvrir les coûts supplémentaires de l'ALSH du mercredi matin.

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

b) ALSH ADOS

Monsieur le Président informe que les tarifs ALSH Ados ont été arrêtés en 2020 comme suit :

	SCPC	Hors SCPC
Adhésion annuelle	5.00 €	10.00 €
Participation aux sorties	50% du montant individuel de la sortie	100% du montant individuel de la sortie

Monsieur le Président propose que soient maintenues les mêmes modalités et montants à partir de 2022.

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

c) TARIFS REPAS ALSH (remboursement aux communes)

Monsieur le Président rappelle que le conseil syndical s'est prononcé favorablement pour une actualisation des tarifs des repas et goûters à hauteur de 1,5 %/an à compter du 1^{er} juillet 2021 jusqu'en 2026 compris.

Lors de la séance du conseil du 24 juin 2021, seuls les tarifs des goûters ont été présentés. Monsieur le Président propose donc que soient votés les tarifs des repas comme suit :

2021	2022	2023	2024	2025	2026
2.31 €	2.34 €	2.38 €	2.42 €	2.46€	2.50 €

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

d) NOMBRE DE POSTES TEMPORAIRES

Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil Syndical pour procéder au recrutement de personnels temporaires destinés à faire face aux besoins occasionnels des ALSH.

La nature et le nombre de ces postes fluctueront selon les besoins.

Au regard de l'estimation faite à ce jour, Monsieur le Président propose d'ouvrir :

- 12 postes d'adjoints techniques
- 50 postes d'adjoints d'animations

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition.

2. MULTI-ACCUEILS

TARIFS GOÛTERS MULTI-ACCUEILS

Monsieur le Président propose que dans un souci de meilleure organisation et d'économie, les goûters des multi-accueils puissent être fournis comme les repas par le service Portage de repas placé auprès de l'EHPAD de Prahecq.

Le coût serait de 0.45€ HT/goûter.

Après délibération à l'unanimité, Madame Sonia LUSSIEZ ne prenant pas part au vote, les membres du conseil valident cette proposition.

III – SERVICE PORTAGE DE REPAS

1. CONVENTION FOURNITURE DE REPAS ET GOUTERS

Monsieur le Président rappelle que le SCPC ne disposant pas de moyens propres pour assurer la production de repas pour ses ALSH, multi-accueils et les usagers de son service Portage de repas, ainsi que les goûters pour les multi accueils il a décidé de recourir, dans le prolongement de ce qui se faisait sous la CCPC, à une prestation de service auprès de l'EHPAD « Résidence du Petit Logis » de Prahecq.

Monsieur le Président informe que cette prestation qui s'inscrit dans un schéma de mutualisation doit donner lieu à une convention.

Il sollicite l'autorisation du Conseil pour signer cette dernière.

Après délibération à l'unanimité, Madame Sonia LUSSIEZ ne prenant pas part au vote, les membres du conseil valident cette proposition.

2. ACQUISITION DE VEHICULE

Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de procéder au remplacement du véhicule frigorifique utilisé pour assurer le portage de repas à domicile.

Il sollicite l'autorisation du conseil pour :

- organiser une consultation
- retenir une proposition
- procéder à l'acquisition du véhicule

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent.

IV – ECOLES

1. EQUIPEMENT INFORMATIQUE DES ÉCOLES

En relation avec le programme d'équipement en matériel informatique dans les écoles pour l'année 2022, (voir annexe 1) Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil pour :

- Mettre en œuvre une consultation,
- Retenir une ou des propositions de fournitures et d'installation des matériels,
- Procéder à l'acquisition des matériels objet du programme.

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil valident ces propositions et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent.

2. DETR

Monsieur le Président précise que le règlement DETR 2021 prévoyait un soutien aux équipements scolaires et notamment :

- Première acquisition de matériels informatiques dans les classes n'en étant pas pourvues (ordinateurs, TBI, vidéoprojecteurs)

Ne pouvaient pas être aidés à ce titre :

- L'acquisition de matériels pour les classes déjà dotées d'équipements informatiques,
- La maintenance et la formation.

Monsieur le Président précise que le règlement DETR 2022 n'est pas encore connu et que le souhait du SCPC est d'engager les démarches concernant le programme d'équipement dès début 2022.

En conséquence, il sollicite l'autorisation du Conseil pour déposer dès que possible une demande de subvention au titre de la DETR 2022 et précise qu'elle portera sur une assiette constituée de 100% de la dépense subventionnable.

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil à l'unanimité valident cette proposition et autorisent Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Monsieur Frédéric NOURRIGEON exprime qu'il serait intéressant de récupérer le vieux matériel qui n'est plus utilisé afin de le recycler.

V – RESSOURCES HUMAINES

1. AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Président, après avis favorable du Comité Technique du 22 novembre 2021, propose l'augmentation du temps de travail suivant :

- Auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe de 28/35^{ème} à 35/35^{ème}

Après délibération par 20 votes pour et 2 abstentions (Madame Sonia LUSSIEZ et Madame Dany MICHAUD) les membres du conseil valident cette proposition.

Monsieur Frédéric NOURRIGEON expose que cette augmentation de temps de travail est proposée au bénéfice d'un agent en décharge d'activité syndicale et qu'elle donnera lieu à indemnisation dans le cadre de l'article 19 du décret 85-397 du 3 avril 1985 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale. Il précise par ailleurs que si l'agent devait réintégrer son poste, celui-ci s'est engagé à le faire sur les bases initiales de son temps de travail (28/35^{ème}) et que cet engagement a été noté dans le compte-rendu du Comité Technique du 22 novembre 2021.

2. ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Président rappelle que le SCPC adhère au contrat groupe assurance des risques statutaires proposé par le CDG 79.

Il informe qu'au regard de l'évolution de contrat, CNP assurance a fait valoir une résiliation conservatoire et annoncé de fortes majorations pour les adhérents.

Après négociation, le CDG 79 a obtenu le maintien de la couverture des risques statutaires, cela se traduit pour les établissements de plus de 30 agents CNRACL par l'application d'une franchise variable en fonction d'un ratio P/C (Prestations / Cotisations).

A compter du 1^{er} janvier 2022 le SCPC se verra appliquer une franchise de 10 % sur les indemnités journalières pour l'ensemble des risques sans hausse de prime.

Monsieur le Président sollicite le conseil pour signer la nouvelle proposition

Après délibération à l'unanimité, les membres du conseil, Monsieur Alain LECOINTE ne prenant pas part au vote, valident cette proposition.

3. CIA

Monsieur le Président rappelle que le RIFSEEP a été mis en place au sein du SCPC depuis 2017 au fur et à mesure des décrets d'applications et de l'intégration successives des cadres d'emplois.

Le RIFSEEP comprend 2 parties : l'IFSE et le CIA.

A l'origine il avait été « interprété » qu'il était possible de ne mettre en œuvre qu'une partie : l'IFSE. C'est ce qui a été fait au sein de Plaine de Courance qui a converti le Régime Indemnitaires existant des agents en IFSE sans « perte » pour ces derniers.

Suite à une remarque des services préfectoraux dont l'interprétation consistait à considérer qu'il n'était pas possible de mettre en œuvre l'IFSE seule sans le CIA, le SCPC a mis en place ce dernier avec des conditions d'attributions très « strictes ».

Aujourd'hui, le CIA (100 €) est :

- Servi sous la condition de présentisme (suspension dès la 1^{ère} absence sauf arrêt faisant suite à un accident de service).

- Dès lors que la condition de présentisme est remplie le CIA est versé comme suit :
 - 50 % du montant maximum selon la qualité du travail effectué et atteinte des objectifs (entretien professionnel)
 - 50 % si exécution d'un travail exceptionnel dans un contexte exceptionnel.

Le CIA est partiellement proratisé pour les agents à temps non complet.

Monsieur le président informe que, lors de la séance du CT du 22 novembre 2021, il a été sollicité par les représentants du personnel pour une évolution du CIA tant dans son montant que dans les critères d'attribution.

Dans l'attente de l'étude de cette demande, les représentants du personnel sollicitent pour l'année 2022 la levée des critères afin de faire bénéficier les agents d'un CIA : 100.00 € pour un temps complet, partiellement proratisé pour les temps non complets.

Pour faire suite aux échanges au sein du bureau communautaire du 02.12.2021, il est proposé de maintenir les modalités actuelles et d'ouvrir les négociations avec les représentants du personnel en début d'année 2022 pour une application, le plus tôt possible, d'éventuelles nouvelles modalités sur la base de montants et de critères définis.

Afin d'étudier ce dossier, Monsieur le Président propose la constitution d'un groupe de travail composé des membres du bureau et des élus intéressés.

La composition du groupe de travail est arrêtée comme suit : Séverine VACHON, Sonia LUSSIEZ, Aude PARPAY-BLOUIN, Alain CANTEAU, Xavier RUDEWICZ, Florent JARRIAULT, Frédéric NOURRIGEON Alain LECOINTE, Jean-François SALANON, Dany MICHAUD, Fabrice BARREAULT et Corine RIVET-BONNEAU.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil valident cette démarche.

VI – DEFENSE INCENDIE

CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Président informe que le SCPC est propriétaire sur la commune de Saint Symphorien au lieu-dit « Crinay » d'une parcelle de terrain cadastrée B848 de 553 m² sur laquelle est implantée une réserve incendie (autre).

Pour faire suite à la demande d'un riverain, Monsieur Dejesus Manuel – 137 route de Fors – 79270 Saint Symphorien, il sollicite le Conseil pour céder à celui-ci une partie de la parcelle B848 pour une superficie estimative de 193 m².

Monsieur le Président précise que cette cession n'emportera pas de conséquences pour l'ouvrage incendie ou son exploitation.

Il est précisé que la cession se ferait aux conditions d'acquisition par le SCPC, à savoir 0.30 € le m². Pour ce qui est des autres frais (bornage, notaire...) ils seront à charge de l'acquéreur.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil valident cette proposition et autorisent le Président à signer tout document afférent.

Document de cadrage de services aux familles de la CTG entre la CAF et la CAN	Document de cadrage	Convention Territoriale globale entre la CAF et les communes ou regroupement de communes signataires d'un CEJ
	<p>Les enjeux Vitalité du territoire et cohésion sociale</p> <p>La gouvernance CAF, CAN et élus des communes ou regroupement de communes signataires d'un CEJ. 1 rencontre par an</p> <p>Engagement CAF Soutien à l'ingénierie, accompagnement des dynamiques de cohésion sociale</p> <p>Durée Du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025</p>	<p>Les enjeux Développer un réseau d'acteurs, organiser la coordination, favoriser le partage d'expérience, la formation et la mise en place de projets communs Agir en direction des familles par un accompagnement à la parentalité ainsi qu'à la conciliation des temps de vie Agir en direction des enfants et jeunes enfants en favorisant leur bien-être et leur développement Agir en direction des jeunes en développant les actions proposées ainsi que leur autonomie et leur pouvoir d'agir Agir en direction des seniors en favorisant l'intergénérationnel</p> <p>La gouvernance CAF, CAN et élus des communes ou regroupement de communes signataire d'un CEJ. 1 rencontre par an Coordinations locales par action</p> <p>Engagement Maintien des enveloppes financières des CEJ sous forme de bonus territoire Accompagnement de chaque territoire dans une logique réflexive et opérationnelle avec l'appui des acteurs locaux et des coordinateurs</p> <p>Durée Du 1er janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025</p>

ANNEXE 2 : PROGRAMME INFORMATIQUE 2021-2022

Réunion de Conseil du 15 décembre 2021

- 14 PC portables (direction)
- 48 Ipad
 - 48 casques Ipad
 - 48 coques
- 6 PC Pilotes TNI
- 1 TNI
- 1 ENI + pied
- 3 visualiseurs
- 9 paires d'enceintes
- 2 enceintes portables
- 20 souris